

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 13 janvier 2014, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert Mme Michelle Payette
 M. Philippe St-Jacques M. Alain Patry
 M. Roger Pilon M. Marcel Lafontaine

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-RAG-5127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Enlèvement des branches dans le sentier de motoneige sur la rue Hubert
- 6.2 Voyage de sable
- 6.3 Heures d'ouverture de la patinoire
- 6.4 Achat de bottes d'hiver pour l'employé municipal

Adoptée.

2014-RAG-5128

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2013

Le conseiller Alain Patry, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2014-RAG-5129

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 33 961.18 \$ et la liste des comptes payés au montant de 32 657.55 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 10 janvier 2014 au montant de 32 240.15 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 10 janvier 2014

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 61 433.10 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 089.16 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 décembre 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'il n'y a eu aucun permis d'émis pour décembre 2013.

2014-RAG-5130

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2014

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2014 soient les suivants :

- Taux de base 0.96 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.83 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel 1.92 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2014-RAG-5131

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2014 POUR LA COMPENSATION
POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES**

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2014 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);
- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m³ de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

Adoptée.

2014-RAG-5132

**ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2014 POUR LA COMPENSATION
POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
RECYCLABLES**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2014 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries dont le volume est supérieur à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2014-RAG-5133

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2014.

Adoptée.

2014-RAG-5134

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Janique Éthier, c.a. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2014.

Adoptée.

2014-RAG-5135

APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le CFP Vallée-de-la-Gatineau offre le seul cours complet de réparation d'armes à feu au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le CFP dispose d'équipements à la fine pointe de la technologie pour offrir cette formation;

CONSIDÉRANT QUE ce cours, créé en 1987, jouit d'une excellente réputation et a permis la formation de réparateurs et réparatrices d'armes à feu partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses démarches entreprises par la CSHBO depuis 2002 suite aux premières interventions du MELS relativement à la possible abolition du programme d'armurerie;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces démarches, la CSHBO aurait été informée, en juin 2013, de la décision d'abolir ce programme pour le début de l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de tout programme est essentiel au maintien et au développement de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT les départs anticipés à la retraite d'armuriers et d'armurières et les besoins de relève dans ce domaine, tant au niveau régional, provincial que national.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que :

- Le conseil de la municipalité de Bois-Franc demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'annuler la décision d'abolir le Programme d'études Réparation d'armes à feu (DEP 1489) actuellement offert par la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
- Le maintien de cette formation permette également le maintien des autres formations actuellement offertes et à venir au CFPVG;

- Copie de cette résolution soit envoyée à la Direction de la formation professionnelle du MELS, à monsieur Stéphane Bergeron, ministre responsable de la région de l'Outaouais et à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau.

Adoptée.

2014-RAG-5136

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Cayamant demande un appui pour leur projet de forêt de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant a déjà une CTFA sur leur territoire, que c'est une municipalité dévitalisée, que le but des projets est d'aider les municipalités à s'autofinancer et que la majeure partie de la municipalité de Cayamant est composée de terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant a eu la confirmation du ministère que le dépôt de plusieurs projets était tout à fait possible, légitime et ne se nuirait pas entre eux donc, qui ne nuirait pas à celui de la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc appui la municipalité de Cayamant dans leur projet de forêt de proximité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de soutien financier pour Suicide Détour

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière pour Suicide Détour. Le conseil ne désire pas y participer puisque nous avons un budget très limité. Par contre, Suicide Détour demande aussi aux municipalités de communiquer à nos citoyens et organismes locaux le communiqué de presse qu'ils nous feront parvenir. En ce sens, le conseil ne voit aucun problème à informer les citoyens.

AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE BOIS-FRANC

Le conseiller Conrad Hubert avise le conseil municipal de l'adoption à une assemblée ultérieure d'un règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bois-Franc.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Formation des comités

La mairesse Julie Jolivette présente au conseil les différents comités à former et qui seront attribués aux sièges suite aux choix des élus. Après présentation et discussion, les élus remettent à la directrice générale les choix qu'ils ont faits et qui seront attribués comme suit :

Siège no 1	Comités :	Sécurité publique, voirie et hygiène du milieu
Siège no 2	Comités :	Administration, loisirs et culture, voirie et hygiène du milieu et aménagement et développement
Siège no 3	Comités :	Administration, sécurité publique, loisirs et culture, voirie et hygiène du milieu et aménagement et développement
Siège no 4	Comités :	Administration, aménagement et développement
Siège no 5	Comités :	Administration, sécurité publique, loisirs et culture, voirie et hygiène du milieu et aménagement et développement
Siège no 6	Comités :	Voirie et hygiène du milieu, aménagement et développement

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution financière du Centre Jean Bosco

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière du Centre Jean Bosco pour nos athlètes olympiques et athlètes locaux de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Le conseil demande de revenir à la prochaine séance puisque l'an passé, un athlète de la municipalité de Bois-Franc nous a demandé une contribution financière. Le conseil désire donc attendre de voir si cet athlète nous fera la même demande cette année afin de lui remettre la contribution à lui. Si cet athlète ne se manifeste pas, le conseil fera une contribution au Centre Jean Bosco directement.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Ristourne de la MMQ

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu une lettre nous confirmant le montant de la ristourne pour 2013. Le montant est de 668 \$.

2014-RAG-5137

ENLÈVEMENT DES BRANCHES DANS LE SENTIER DE MOTONEIGE SUR LA RUE HUBERT

Le conseiller Marcel Lafontaine demande aux élus s'il y aurait possibilité que la municipalité fournisse un employé pour quelques heures afin d'aider à enlever les branches sur le sentier de motoneige au bout de la rue Hubert.

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de demander à l'employé municipal d'aller aider Marcel pour quelques heures.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Voyage de sable

Le conseiller Conrad Hubert discute avec le conseil de qu'elle façon nous pourrions avoir un contrôle sur les voyages de sables qui sortent des carrières et sablières à Bois-Franc. Il est décidé de voir avec le Ministère de l'Environnement quels seraient les coûts pour prendre des photos aériennes afin d'avoir un contrôle sur les voyages sortants et de voir aussi avec les autres municipalités quels moyens ils utilisent pour contrôler.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Heures d'ouverture de la patinoire

La directrice mentionne au conseil que plusieurs personnes se sont plaintes à l'effet que la patinoire ouvre trop tard les fins de semaine. Comme il manque un employé afin d'ouvrir plus tôt, la directrice propose au conseil de laisser la porte de la cabane débarrée en tout temps la fin de semaine afin que les gens puissent s'y rendre beaucoup plus tôt. Nous ferons un essai de cette manière et s'il n'y a pas de problème ou de bris dans la cabane, nous pourrons ainsi continuer de cette manière afin d'accommoder la clientèle de la patinoire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat de bottes d'hiver pour l'employé municipal

La directrice mentionne au conseil que l'employé municipal a demandé de lui fournir des bottes d'hiver. Puisque chaque année nous avons des employés qui travaillent à l'extérieur et qu'ils doivent toujours fournir eux même leur habillement, le conseil n'adhère pas à la demande de l'employé. De plus, il n'est aucunement obligatoire de fournir ce genre d'équipement puisque c'est à la discrétion de l'employeur.

2014-RAG-5138

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale